

Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Procès-verbal de la réunion tenue le 23 mars 2004

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) /
Nuclear Waste Management Organization (NWMO)

tenue à Toronto, Ontario, le 23 mars 2004 entre 10 h et 15 h.

Sont présents :

Conseil consultatif :

M. David Crombie	Président
M. David Cameron	Membre
M ^{me} Helen Cooper	Membre
M. Fred Gilbert	Membre
M ^{me} Eva Ligeti	Membre
M. Derek Lister	Membre
M. Donald Obonsawin	Membre (Points 6 et 7)
M. Daniel Rozon	Membre

Sont absents :

M. Gordon Cressy	Membre
------------------	--------

SGDN :

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale
M ^{me} Donna Pawlowski	(Points 4 à 6)

Action déchets nucléaires : (Point 6)

M ^{me} Shirley Farlinger	
M. David Martin	
M ^{me} Theresa McClenaghan	
M ^{me} Marion Odell	
M ^{me} Nest Pritchard	

PARTIE I

AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF

1. Ouverture de la réunion / Adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la réunion à 10 h.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de deux points proposés par le Conseil consultatif.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 19 janvier 2004 est soumis aux fins d'approbation. Sur une proposition en bonne et due forme, appuyée et approuvée à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de janvier est approuvé.

3. Activités du Conseil consultatif

La présidente aborde ce point qui est soumis au Conseil aux fins de discussion. Il s'agit d'inviter le Conseil à examiner ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* relativement à la formulation d'observations indépendantes.

Le Conseil passe en revue ses obligations découlant de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, à savoir :

- Étudier l'exposé des propositions de gestion que la SGDN doit soumettre au ministre des Ressources naturelles d'ici novembre 2005;
- Faire part de ses observations par écrit sur cet exposé à la société de gestion des déchets, notamment sur chacune des méthodes de gestion proposées.

La SGDN soumettra ces observations au ministre dans le cadre de l'exposé.

La présidente tient à s'assurer que le Conseil consultatif a accès aux renseignements et aux ressources dont il a besoin pour se préparer à formuler des observations indépendantes sur l'étude de la SGDN. Tandis que le Conseil fait le point sur ses processus et ses besoins, la présidente l'invite à faire part d'autres renseignements et occasions qu'il désire obtenir en 2004 et 2005 en complément des séances d'information et de discussion offertes au cours de la dernière année d'activité du Conseil.

Les membres du Conseil passent en revue l'ensemble des points dont ils pourraient traiter dans leurs observations officielles sur l'étude de la SGDN et ce que ceci implique pour eux du point de vue de la préparation. Ils commencent aussi à discuter des aspects pratiques de la formulation de leurs observations sur l'étude de la SGDN et de la nécessité d'élaborer un chemin critique. À cet égard, ils souhaitent amorcer un examen minutieux de la structure de leurs observations et des plans nécessaires pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'élaborer leurs observations indépendantes dans les délais requis.

Les membres du Conseil se disent intéressés à discuter de nouveau de leur préparation en vue de la formulation de leurs observations indépendantes et de ce que ceci implique pour l'ordre du jour et la structure de leurs réunions et pour leurs processus opérationnels pendant la période menant à l'achèvement de l'étude de la SGDN en novembre 2005.

À la demande du Conseil consultatif, une réunion spéciale aura lieu le samedi 5 juin afin de poursuivre cette discussion. Les membres du Conseil souhaitent pouvoir examiner un ordre du jour préliminaire de la réunion du 5 juin lorsqu'ils se réuniront en mai. (*)

PARTIE II

MISE À JOUR DE LA PRÉSIDENTE

4. Mise à jour sur les activités de mobilisation de la SGDN

La présidente aborde ce point, qui vise à renseigner le Conseil consultatif sur des éléments clés des activités de mobilisation de la SGDN, et l'invite à faire part de ses commentaires et à poser des questions. La présidente invite Donna Pawlowski, de la SGDN, à présenter un compte rendu de la progression des activités de mobilisation.

Dialogue national avec la population canadienne

La SGDN invite le Conseil à faire part de ses commentaires sur le dialogue national avec la population canadienne qui est organisé par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) pour le compte de la SGDN. À l'invitation de la SGDN, quelques membres du Conseil ont assisté à une séance de discussion de façon à en observer directement le déroulement.

En réponse aux questions du Conseil, la présidente précise que le dialogue national a été mis sur pied à titre de projet de recherche pour permettre à la SGDN de comprendre les valeurs auxquelles les Canadiens accordent le plus d'importance.

Certains membres estiment que les discussions auraient été plus poussées si les participants avaient été mieux informés au moyen d'un examen préalable du document de discussion de la SGDN. D'autres mettent en question l'approche adoptée par les facilitateurs à l'une des séances de discussion, l'efficacité du document d'information vidéo de la SGDN et la présentation de certains renseignements factuels de base. La présidente remercie le Conseil de ses commentaires. Les changements qu'il était possible d'apporter ont été communiqués aux RCRPP et ont été intégrés au processus du dialogue afin d'améliorer les séances de discussion subséquentes.

Les membres du Conseil offrent de transmettre à la SGDN leurs commentaires respectifs sur les séances de discussion auxquelles ils ont participé. M^{me} Pawlowski propose de faciliter ce processus en distribuant un résumé des remarques initiales formulées jusqu'à maintenant par les membres du Conseil. (*).

Les RCRPP s'occupent présentement d'analyser les séances de discussion.

Discussions régionales et nationales avec les intervenants

M^{me} Pawlowski donne un aperçu de la structure et du calendrier de ces discussions qui ont été amorcées en mars.

Les discussions nationales et régionales ont commencé en mars 2004 et ont pour but d'offrir une tribune à ceux qui s'intéressent depuis longtemps à l'approche canadienne pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, ainsi qu'à d'autres représentants de la société civile pour leur permettre d'engager une discussion et de faire connaître leurs points de vue sur les travaux et la démarche de la SGDN. L'ordre du jour des discussions régionales et nationales est axé sur un examen critique du Document de discussion n° 1. Les discussions comportent trois activités principales : une séance initiale d'une demi-journée visant à réunir les participants, à les présenter et à leur exposer l'objet et la structure de la discussion; une discussion électronique, dans le cadre de laquelle les participants sont tous invités à explorer au moyen d'un babillard électronique commun leurs réflexions initiales et leurs points de vue sur les thèmes de la discussion; une séance d'une journée dirigée par des facilitateurs, tenue trois à quatre semaines environ après la première séance et au cours de laquelle les participants reviennent discuter en profondeur des thèmes du dialogue et explorer les valeurs et les principes sur lesquels reposent principalement leurs points de vue.

Le Conseil consultatif s'informe du processus de sélection des lieux et des participants. La SGDN précise que les invitations ont été faites aux personnes qui s'intéressent depuis longtemps à cette question ainsi qu'à d'autres représentants de la société civile qui s'intéressent aux politiques publiques.

Comme certains membres du Conseil manifestent le désir d'observer le déroulement des discussions, la SGDN s'occupera de communiquer avec les facilitateurs pour connaître les dates possibles et elle en avisera les membres du Conseil. (*)

Mobilisation des peuples autochtones

M^{me} Pawlowski passe en revue la progression des efforts de collaboration menés par la SGDN auprès des organisations autochtones nationales.

La SGDN pose les assises sur lesquelles les organisations autochtones nationales sont invitées à travailler en collaboration avec la SGDN. Elle prévoit en outre de faire appel à d'autres modes d'engagement en complément du travail réalisé auprès des organisations nationales, en collaborant avec les organisations autochtones régionales intéressées et en examinant plus à fond l'apport du savoir traditionnel à l'étude de la SGDN.

Le Conseil estime qu'il s'agit d'une approche raisonnable, notamment la prise de contact proposée avec les organisations régionales.

Discussions avec les collectivités des sites nucléaires

À la suite du premier atelier tenu l'automne dernier, la SGDN est restée en contact avec les collectivités qui comptent actuellement des installations nucléaires pour discuter des mécanismes les plus appropriés pour engager ces collectivités dans la discussion de l'étude de la SGDN. La démarche privilégiée par la SGDN est de tenir compte des besoins propres à chaque collectivité en adoptant le modèle d'engagement que les collectivités estiment convenir le mieux à leurs régions respectives. La SGDN s'affaire à

mettre ces activités en place. Elle a aussi rencontré les maires de la Canadian Association of Nuclear Host Communities en février.

Les membres du Conseil relèvent certaines activités en cours dans les collectivités des sites nucléaires portant sur d'autres méthodes de gestion des déchets nucléaires. La présidente propose que la SGDN prépare une note de synthèse à l'intention du Conseil consultatif sur les différents processus lancés par les sociétés d'énergie nucléaire, lesquels comportent la prise de décisions clés pour leurs opérations nucléaires ainsi que la tenue des consultations publiques et/ou examens réglementaires connexes. (*)

Discussions avec des dirigeants responsables des questions d'environnement et de développement durable

La présidente parle des discussions tenues avec des dirigeants d'organismes canadiens qui ont fait face à des défis importants sur le plan social et environnemental afin de profiter de leurs échanges sur leur expérience de processus complexes. Les participants ont également discuté du Document de discussion n° 1 de la SGDN.

Autres activités de mobilisation

- La présidente invite le Conseil à suggérer des idées sur la forme que devraient prendre les activités de mobilisation après la publication du deuxième Document de discussion en 2004. La SGDN s'attend à ce que ces activités soient très différentes de celles organisées jusqu'à maintenant pour soutenir l'évolution du cadre d'analyse, le Document de discussion n° 1 et l'évaluation des méthodes de gestion.
- Le Conseil consultatif demande de prévoir la tenue d'une discussion approfondie sur la nature de la prochaine phase de l'engagement de la SGDN à une réunion ultérieure du Conseil. (*)
- Les membres du Conseil se renseignent sur les dispositions prises par la SGDN pour le financement des participants. La présidente énonce la politique interne actuelle. Le Conseil consultatif demande des copies de la politique aux fins d'examen. (*)
- La SGDN indique qu'elle fera passer des annonces dans les journaux locaux des collectivités des sites nucléaires et dans certains journaux nationaux au cours de la semaine du 6 avril pour inviter la population à lire le Document de discussion de la SGDN et à lui faire part de ses commentaires.

5. Mise à jour sur l'évaluation des méthodes de gestion

La présidente de la SGDN fait le point sur les travaux menés par l'équipe d'évaluation de la SGDN.

La présidente passe en revue la composition de l'équipe d'évaluation tout en précisant les domaines d'expertise des membres. Elle donne un aperçu du mandat de l'équipe d'évaluation :

- L'équipe d'évaluation a choisi comme point de départ de son analyse les dix questions énoncées dans le Document de discussion n° 1. Ces questions

- avaient été élaborées dans le cadre des premières discussions que la SGDN a tenues avec les Canadiens et les Canadiennes.
- Pour chacune des dix questions, l'équipe a élaboré des critères détaillés pour évaluer les méthodes de gestion énoncées dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.
 - L'équipe soumettra chaque méthode à une évaluation en appliquant les critères et la méthode qu'elle a élaborés pour la SGDN. Cette analyse sera un guide précieux pour la SGDN au moment d'élaborer ses recommandations à l'intention du gouvernement.
 - Les travaux de l'équipe d'évaluation constitueront les fondements de l'analyse dont il sera question dans le deuxième Document de discussion de la SGDN, qui est censé être publié en 2004. L'équipe d'évaluation prévoit mener son travail à bien d'ici la fin de juin 2004.

Le Conseil consultatif félicite la SGDN pour la qualité des membres de l'équipe d'évaluation et le temps qu'ils consacrent individuellement à l'analyse de la SGDN. En réponse aux questions du Conseil, la présidente confirme que l'évaluation de la SGDN ne se restreint pas à l'étude des trois méthodes énoncées dans la loi.

La présidente passe en revue les rencontres organisées à l'intention du Conseil consultatif avec les membres de l'équipe d'évaluation de la SGDN. Une rencontre initiale est prévue le 14 avril à l'heure du lunch. Le 20 mai, une présentation et une discussion complètes du rapport préliminaire de l'équipe d'évaluation sont prévues. Le président du Conseil se réjouit de cette occasion de discuter des travaux d'évaluation et demande de prévoir une période de temps substantielle pour cette discussion à l'ordre du jour de la réunion du 20 mai. (*)

PARTIE II

AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF

6. Action déchets nucléaires

Le Conseil consultatif rencontre les représentants d'Action déchets nucléaires/Nuclear Waste Watch (ADN/NWW), un réseau d'organismes préoccupés par les déchets hautement radioactifs et l'énergie nucléaire au Canada. Les personnes suivantes assistent à la réunion au nom d'ADN :

- M. David Martin, Sierra Club du Canada
- M^{me} Marion Odell -- International Institute of Concern for Public Health
- M^{me} Shirley Farlinger – Science for Peace / International Institute of Concerns for Public Health / University Women's Organization
- M^{me} Theresa McClenaghan – L'association canadienne du droit de l'environnement
- M^{me} Nest Pritchard – Ontario Voice of Women

Les représentants d'ADN donnent d'abord un aperçu de leur organisme.

M. Martin énonce les composantes de la déclaration de principe élaborée par ADN en novembre 2003 et modifiée en mars 2004, à titre de fondement de leurs commentaires au Conseil. La déclaration de principe comprend les six points suivants :

1. La première priorité de toute gestion responsable des déchets, c'est la réduction à la source. Les déchets hautement radioactifs peuvent seulement être réduits à la source via un engagement obligatoire à l'élimination immédiate et progressive de l'énergie nucléaire. La sortie du nucléaire signifie qu'il n'y aurait plus de nouveaux réacteurs et aucune remise à neuf des réacteurs existants pour prolonger leur durée de vie.

2. Ni la sécurité, ni l'acceptabilité du stockage à perpétuité en formations géologiques profondes des déchets radioactifs furent déterminées à la satisfaction de la Commission d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral (la Commission Seaborn) qui fit l'examen de la preuve. Toute option de gestion de ces déchets devrait, pour l'avenir prévisible, être basée sur un stockage en surface et/ou près de la surface qui en facilite le contrôle et la récupération -- au moins jusqu'à ce que l'élimination graduelle de l'énergie nucléaire soit terminée, que le bien-fondé technique d'une (ou plusieurs) option(s) alternative(s) ait été examiné d'une manière exhaustive et qu'un consensus social soit atteint.

3. La Commission Seaborn demandait la création d'une agence de gestion des déchets de combustible nucléaire « autonome » de l'industrie nucléaire et dont le bureau de direction serait composé de représentants indépendants des « intervenants clés ». En opposition directe à ceci, le gouvernement créa la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et dont le bureau de direction était seulement composé de représentants de l'industrie nucléaire. L'industrie nucléaire appuie fortement le stockage en formations géologiques profondes des déchets radioactifs; donc, la capacité de la SGDN de faire une recommandation objective est sérieusement remise en question.

4. Étant donné l'importance de cet enjeu aux générations canadiennes présentes et futures, le gouvernement devrait garantir une commission d'évaluation environnementale fédérale/provinciale conjointe abordant toute la gamme des options de gestion des déchets radioactifs suite à la recommandation de la SGDN en novembre 2005. Le processus devrait être financé adéquatement par les proposants afin de permettre aux intervenants pour le bien commun d'embaucher une expertise technique indépendante. Le gouvernement fédéral devrait également garantir un débat parlementaire complet et un vote libre quant aux recommandations de la SGDN et de la Commission d'évaluation environnementale.

5. Si le gouvernement du Canada favorise toute option de gestion centralisée de ces déchets (que ce soit en surface ou sous terre), cela va représenter des dangers pour les communautés situées dans le corridor des transports de ces déchets, ainsi que pour la communauté réceptrice éventuelle. Dans un tel cas, le récepteur potentiel et les communautés le long du trajet des transports devraient avoir le droit de veto, et elles devraient recevoir des fonds de la part des proposants pour effectuer de la recherche indépendante et de l'éducation communautaire.

6. La Loi sur les déchets de combustible nucléaire devrait être modifiée de sorte à garantir que le Canada ne va pas considérer l'importation des déchets hautement radioactifs, au moins jusqu'à ce qu'il y ait une élimination progressive mondiale de l'énergie nucléaire et des armes nucléaires. Une restriction similaire devrait s'appliquer

à l'importation de tout combustible frais pour les réacteurs si le combustible irradié est censé demeurer au Canada.

On trouvera de plus amples informations sur Action déchets nucléaires/Nuclear Waste Watch sur les sites suivants:

Français: <http://www.sortirdunucleaire.ca/adn>

Anglais: <http://www.cnp.ca/nww>

À la suite de la présentation de la déclaration de principe, les représentants d'ADN font d'autres observations et une discussion s'ensuit avec le Conseil consultatif :

- M^{me} McClenaghan souligne l'appui de L'association canadienne du droit de l'environnement au premier point de la déclaration de principe de l'ADN. Elle indique que L'association craint que les travaux de la SGDN soient une stratégie de diversion pour éloigner le débat public de la question beaucoup plus vaste et beaucoup plus importante de l'existence même de l'énergie nucléaire.
- M^{me} Farlinger fait part du point de vue de son organisme, qui estime qu'il ne s'est pas fait suffisamment de recherche au Canada sur d'autres sources d'énergie et sur la conservation et qui réclame que les solutions de rechange à l'énergie nucléaire soient davantage prises en compte.
- M^{me} Pritchard, de l'organisme Ontario Voice of Women, fait part de son point de vue sur les activités de mobilisation privilégiées par la SGDN. Elle souligne l'importance de communiquer au grand public les coûts et les enjeux associés à la gestion des déchets de combustible nucléaire, et les défis que comporte la diffusion de cette information. Elle enjoint la SGDN de trouver des moyens de communication efficaces de l'information, plutôt que de compter sur les Canadiens pour se renseigner sur son site Web, car le grand public n'est pas au courant de l'existence du site.
- M^{me} Odell parle des préoccupations de l'International Institute of Concern for Public Health. Elle souligne l'appui de son organisme à l'élimination immédiate et progressive de l'énergie nucléaire et son opposition à la remise à neuf ou à la construction de nouveaux réacteurs compte tenu qu'il n'existe pas de méthodes de gestion tout à fait sûres du combustible nucléaire irradié. Elle parle des inquiétudes de son organisme au sujet des normes d'application de la réglementation canadienne et des niveaux de radioexposition considérés acceptables pour le public, et de son appui à l'adoption de normes de radioprotection plus rigoureuses au Canada.
- M. Martin formule des recommandations sur le processus et réclame un examen gouvernemental (y compris une EIE fédérale/provinciale) des trois méthodes techniques à l'étude ainsi qu'un débat parlementaire complet et transparent et un vote du Parlement sur les décisions finales. Le Conseil s'informe des raisons pour lesquelles M. Martin encourage la tenue de consultations fédérales sur toutes les options avant 2005. M. Martin estime que le gouvernement doit permettre au public de participer pleinement à une discussion transparente de toutes les options conceptuelles avant de recevoir l'exposé des propositions de la SGDN. Il indique qu'un examen de toutes les options mené parallèlement par le gouvernement au moyen d'une évaluation environnementale renforcerait la crédibilité des recommandations de la SGDN.

- Les autres points soumis par ADN aux fins d'examen par le Conseil consultatif comprennent ce qui suit :
 - Élargir l'étendue du mandat de la SGDN pour qu'elle fasse part au gouvernement de la nécessité de tenir un débat plus vaste sur l'énergie au Canada et qu'elle fasse rapport de ce que les Canadiens ont à dire à ce sujet.
 - Les implications pour le libre-échange en vertu de l'ALENA.
- ADN propose d'aider la SGDN à localiser les mémoires soumis par le public à la Commission Seaborn de façon que la SGDN ait en main un ensemble complet de documents qu'elle pourrait mettre à la disposition du public aux fins d'examen.

Le Conseil consultatif invite ADN à soumettre des idées sur les meilleurs mécanismes de mobilisation pour rejoindre le grand public compte tenu des limites du site Web et du fait que la gestion des déchets de combustible nucléaire n'est pas une question prioritaire pour beaucoup de gens.

- ADN suggère de faire la publicité des discussions que tient la SGDN avec le public, de mobiliser les groupes communautaires, tels que les associations de contribuables, et d'encadrer le débat sur les grands enjeux de l'énergie nucléaire d'une façon qui mobiliserait les Canadiens et les médias. M. Martin affirme que la SGDN pourrait facilement susciter l'intérêt du grand public et prouver qu'elle est vraiment neutre en parrainant un débat public équilibré sur la gestion des déchets nucléaires entre des groupes d'intérêt public et l'industrie nucléaire.
- ADN enjoint la SGDN d'informer le gouvernement que les Canadiens sont d'avis qu'il faut traiter de l'avenir de l'énergie nucléaire avant qu'une méthode de gestion satisfaisante des déchets puisse être choisie.

7. Revue des prochaines réunions

Le président passe en revue le calendrier des prochaines réunions du Conseil.

- Une réunion est prévue le 20 mai 2004.
- En réponse à la discussion du Conseil au point 3 de l'ordre du jour, une réunion spéciale aura lieu le samedi 5 juin pour poursuivre la discussion sur la préparation en vue de la formulation des observations indépendantes sur l'exposé des propositions de la SGDN et la structure de leurs réunions pour 2004 et 2005. (*)

Le Conseil est d'accord pour reporter après l'examen du fonctionnement et des priorités prévu le 5 juin l'inscription au calendrier de réunions et de séances d'information supplémentaires pour 2004 .

Clôture de la réunion

Le président clôt la réunion à 15 h.

(L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.)

Le 20 mai 2004
La secrétaire générale